

Éligible CPF  
Niveau 4  
RNCP 39926



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des professionnel.le.s de l'animation à :

- Soutenir l'émergence de projets à caractère collectif ou individuel
- Être responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel
- Assurer la sécurité des tiers et des publics dont il ou elle a la charge.
- Concevoir et conduire dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires des projets et des prestations d'animation sociale et socio-culturelle.
- Faciliter l'autonomie des personnes en prenant compte la dynamique propre à chaque groupe et/ou chaque individu.

## DESCRIPTION DU MÉTIER

L'animateur et l'animatrice socio-éducatif et culturel accompagne tout type de public, dans toutes structures d'accueil.

Il ou elle organise ses activités dans le cadre de la structure qui l'emploie et des attentes de son public, depuis la programmation jusqu'à l'évaluation finale de son action.

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (centres sociaux, associations de quartier, MJC,...), de collectivités locales, du secteur médico-social, de maisons de retraite, ou d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction d'État (collectivités territoriales, établissements hospitaliers, EHPAD...).

L'intervention de l'animateur ou l'animatrice

s'inscrit dans un processus global d'animation d'un groupe de personnes et dans le cadre d'un projet institutionnel à objet sanitaire, social, éducatif, ...



## DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La pédagogie mise en œuvre est constituée de cours magistraux, travaux de groupes, exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion, groupes d'analyse des pratiques professionnelles...

Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale avec la production orale.

Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis.

Le suivi des stagiaires est assuré lors des temps :

- d'Accompagnement des dossiers professionnels
- de Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP)
- de Guidance

## COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION :



- BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- BC3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure
- BC4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

## CERTIFICATION



La certification est constituée d'épreuves orales à partir d'un de dossiers professionnels et d'une mise en situation professionnelle.

L'obtention partielle ou l'obtention intégrale du BPJEPS est validée par le certificateur : la DRAJES



Des besoins spécifiques ?  
Un.e Référent.e Handicap à votre écoute



## ADMISSION CONDITIONS D'ACCÈS

Deux cas de figure possibles :

Justifier d'une expérience d'animateur.trice professionnel.le ou non professionnel.le auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures (1 mois 1/2) au moyen d'attestation d'expérience en qualité d'animateur délivrée par la ou les structures d'accueil

ET

Être titulaire du  
PSC1 ou AFPS ou PSE1/2 ou  
AFGSU ou STT

### OU BIEN

Il est possible d'être dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle en étant titulaire d'une des qualifications suivantes :

- UC 3 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »
- BPJEPS quelle que soit la mention
- CPJEPS (\*) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »
- CC « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.
- CQP « animateur périscolaire »
- BAFD (\*) justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

## DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur  
une période de 12 mois.

La formation a lieu en alternance avec  
l'entreprise pour une durée totale  
de 1 715h soit 245 jours avec :

- 1 057 h en entreprise
- 651 h en centre de formation

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Examen des dossiers d'inscription  
(parcours professionnel décrivant les  
missions confiées, les capacités  
acquises et les activités menées en  
tant que professionnel.le ou bénévole  
dans le domaine de l'animation)

Réunion d'information collective

Épreuve écrite de 2h00 portant sur un texte sur  
l'actualité sociale permettant de montrer ses  
compétences rédactionnelles autour d'une analyse  
de cas

Entretien Oral de 20 minutes permettant de monter sa  
motivation

## INSCRIPTION

Dossier à télécharger sur le site : [www.larouatiere.com](http://www.larouatiere.com)

## COÛTS ET FINANCEMENT

Voir les tarifs sur le site : [www.larouatiere.com](http://www.larouatiere.com)

- Plan de formation
- Aide individuelle à la formation
- CPF Transitions
- Compte Personnel de Formation
- FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes)
- Apprentissage

Nous vous rappelons que les démarches liées à certains  
types de financements sont à effectuer environ 6 mois  
auprès de votre employeur ou de vos référents France  
Travail/MLOA en amont de l'entrée en formation

## Contacts

**Sophie RAYNAUD**

Coordnatrice Pédagogique  
[sraynaud@larouatiere.com](mailto:sraynaud@larouatiere.com)

04 68 60 58 41

**Noémie DEJEAN**

Secrétaire du pôle  
[ndejean@larouatiere.com](mailto:ndejean@larouatiere.com)

04 68 60 58 39

**Formation accessible à  
l'apprentissage  
CFA Sanitaire et Social**



**CFA Sanitaire & Social**  
Former aux métiers de l'humain

Contact :

[stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.com](mailto:stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.com)